

Extrait du registre des délibérations du Centre
Communal d'Action Sociale de Theix-Noyal

Délibération n°2022 / 014

L'an deux mille vingt-deux le jeudi 31 mars, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Theix-Noyal, dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Christian SEBILLE vice-président.

Nombre de membres en exercice : 17

Date de la convocation : Vendredi 25 mars 2022

PRESENTS : Christian SEBILLE, Danielle CATREVAUX, Martine GUILLERME, Gilles FORDOS, Paulette MAILLOT, Nicole DALINO, Danielle LAU, Eric NEAR, Anne-Marie LE FLOCH, Denise HOUSSAYE, Pierre CROLAS, Robert RIGOLLE

EXCUSES : , Yoann THEBAUT, Daniel PEURON, Marie-Josée PASQUIER, Françoise GUENEGO, Sullivan VALIENTE

PROCURATION : Yoann THEBAUT donne procuration à Danielle CATREVAUX
Sullivan VALIENTE donne procuration à Martine GUILLERME
Marie-Josée PASQUIER donne procuration à Eric NEAR
Françoise GUENEGO donne procuration à Paulette MAILLOT

Arrivée de Mme Anne-Marie le Floch à 18 h 15, après le vote du CA 2021

RESIDENCE ROZ AVEL -- CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES

Monsieur Christian SEBILLE lit et développe le rapport suivant :

Il appartient au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de modifier le tableau des effectifs de la résidence ROZ AVEL pour faire suite à la mise en application du décret N°2021-1881 du 29/12/2021 portant modification du statut particulier du cadre d'emplois des « Aide-soignant territoriaux » en Catégorie B, pour les professionnels titulaires du Diplôme d'Aide-soignant exclusivement.

Au 1^{er} janvier 2022 :

- Suppression de 5 postes de grade « auxiliaire de soins principal de 1^{ère} classe » à temps complet
- Création de 5 postes de grade « Aide-soignante classe supérieure » à temps complet
- Suppression de 10 postes de grade « auxiliaire de soins principal de 1^{ère} classe » à temps non complet 28/35 eme
- Création de 10 postes de grade « Aide-soignante classe supérieure » à temps non complet soit 28/35 eme

- Suppression de 3 postes de grade « auxiliaire de soins principal de 2eme classe » à temps non complet 28/35 eme
- Création de 3 postes de grade « Aide-soignante classe normale » à temps non complet soit 28/35 eme

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité le conseil d'administration du CCAS propose :

- DE MODIFIER le tableau des effectifs de La RESIDENCE ROZ AVEL, tenant compte des modifications ci-dessus,
- DE DONNER pouvoir au Président ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite des dossiers, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Theix-Noyal, le 4 avril 2022

La vice-présidente

Danielle CATREVAUX



La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.